

16/12/2014

**DISCOURS YVES NICOLAS  
XXVII<sup>èmes</sup> ASSISES – 11 DÉCEMBRE 2014**

Madame la Ministre,  
Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel,  
Madame le Procureur général,  
Monsieur le Président de la Chambre régional des comptes,  
Madame la Présidente du Haut Conseil, chère Christine,  
Madame la Directrice des Affaires Civiles et du Sceau,  
Mesdames et Messieurs les représentants des ordres professionnels  
Mesdames et Messieurs les Magistrats,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,  
Chères Consœurs, Chers Confrères,

C'est un grand honneur pour notre profession de vous accueillir, aujourd'hui, à l'occasion de nos 27<sup>èmes</sup> Assises.

Vous le faites dans un contexte doublement particulier pour nous.

Je mesure votre emploi du temps tellement chargé en regard de la réforme de certaines professions réglementées, qui rend votre présence à Nantes, ce soir, si privilégiée pour notre profession.

Permettez-moi au préalable d'adresser mes remerciements et mes félicitations à toutes celles et ceux qui ont accompagné l'organisation de ces journées dont je suis certain qu'elles seront incontestablement une réussite, si j'en juge par notre première après-midi.

Je commencerai par nos présidents des trois compagnies régionales organisatrices, Fabienne Berthier, Sylvain Bégenne et Dominique Guillet.

Merci à eux d'avoir su mobiliser les régions, leurs élus, les professionnels pour démontrer une fois encore les vertus de notre maillage territorial, si utiles à la qualité et au développement de notre profession.

Je poursuivrais par nos 4 rapporteurs de Tables rondes : Béatrice Jestin, Nathalie Malicet, Yannick Ollivier, René Charles Perrot.

Leur engagement au service des thèmes abordés à ces Assises et plus largement de la profession, mérite notre reconnaissance.

J'ajouterai les animateurs de nos ateliers, qui demain, ne manqueront pas de mobiliser une fois encore la profession au service de sa qualité et de son développement.

J'associerai à ces remerciements, les personnalités qui nous ont fait l'honneur de leur présence à nos tables rondes, les animateurs de nos débats et bien entendu, les permanents de nos institutions régionales et nationales qui démontrent une fois encore leur engagement militant au service de la profession.

Vous l'avez compris, Madame la Ministre, nos Assises sont l'occasion de faire, tout à la fois, un retour sur notre actualité mais aussi de dégager des pistes d'engagements plus prospectives.

Ce sera d'ailleurs l'essentiel de mon propos de ce soir, actualité et prospectives, développement de nos marchés et de nos cabinets, rôle sociétale et adaptabilité de notre métier.

Permettez-moi néanmoins de commencer par nos sujets plus internes et il y en a aujourd'hui deux :

- La réforme des professions réglementées ;
- Les simplifications administratives.

l) Les sujets internes :

S'agissant de ce premier sujet, j'ai envie de dire tout simplement que je me félicite que notre profession ne soit pas incluse dans le périmètre des débats actuels.

Vous me l'avez d'ailleurs confirmé.

Vous m'excuserez peut être cette analyse quelque peu simpliste, mais nous avons assez de débats et de réformes à venir dans notre profession pour que nous n'ajoutions pas de la « réforme à la réforme » et que nous laissions le temps aux textes européens de prendre leur place dans notre droit national du commissariat aux comptes.

J'y reviendrai.

Néanmoins, une question de fond interroge aujourd'hui la profession.

Elle n'est pas réellement issue des textes relatifs à l'inter professionnalité aujourd'hui débattu mais plutôt de leurs exposés des motifs ou de l'état d'esprit qui ont conduit à leur rédaction.

Je crains qu'ils interpellent les professionnels, à la fois expert-comptable et commissaire aux comptes, qui n'ont pas ou très peu de mandats d'audit sur leurs intérêts à rester dans notre profession.

J'entends le rôle de l'inter professionnalité, sa nécessité au service des entreprises, mais j'observe que nous avons su depuis de nombreuses années mettre en place des réseaux qui répondent largement à cet objectif.

Mieux encore, l'organisation de ces réseaux s'est construite au fil du temps en s'attachant à répondre avec pertinence et justesse à l'indispensable déontologie qui est associée à notre exercice professionnel.

Mieux encore aussi, l'organisation de ces réseaux s'est mise en place en tenant compte de nos deux métiers, celui d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Il est donc inopportun à mon sens de créer de nouveaux débats qui risquent, au final, d'éliminer de fait les commissaires aux comptes de l'inter professionnalité.

J'ai agi et agirai avec concertation avec mon ami, Joseph Zorziotti, Président du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, que je salue ici, mais je resterai très vigilant pour que demain ou après-demain, ne prospère pas l'idée d'une séparation de nos métiers.

J'ai noté l'incontestable progrès dans la rédaction du projet de loi présenté hier au Conseil des ministres ;

Je vous remercie, Madame le Ministre, d'avoir alerté le conseil d'état sur les risques que présentaient ce texte.

Il tient désormais compte de nos incompatibilités et de notre déontologie.

Néanmoins, je reste, comme vous j'en suis certain, vigilant au débat parlementaire qui va s'avancer.

Second sujet interne, les simplifications.

Madame la Ministre, je veux vous remercier de votre engagement d'y il a un peu plus d'un an et du contrat de confiance que vous avez passé avec la profession.

Je sais que vous n'avez pas relevé le seuil du contrôle légal des comptes dans les SAS.

Je sais aussi que vous nous laissez le temps de redémontrer aux entrepreneurs toute notre valeur ajoutée dans ces petites entités : le rapport coût /avantage de notre présence.

Je sais enfin que vous attendez que soit définitivement tiré les enseignements économiques pour la profession de la réforme européenne qui s'imposera en 2016.

Sachez que depuis ce contrat de confiance, et votre prise de position, nous avons multiplié les actions nationales et régionales pour toujours mieux démontrer l'utilité de notre métier au service de ces petites entreprises et de leurs entrepreneurs, comme nous avons su travailler à la communication de notre complémentarité avec la mission d'expertise comptable.

Je remercie ici Denis Lesprit pour son engagement au service de la cause de ces mandats dans les PME.

Vous pouvez compter sur nous pour vous présenter prochainement le bilan que vous attendez, et éclairer au plus juste la confirmation de votre décision de ne pas relever les seuils sur ces mandats.

Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, ces Assises sont aussi l'occasion d'évoquer la question de l'économie de notre profession.

## II) L'économie de la profession :

Cette économie passe par quatre points cardinaux essentiels à mes yeux et que l'actualité vient enrichir quotidiennement.

Tout d'abord, celui de notre périmètre et celui des missions nouvelles qui peuvent nous être confiées, celui de nos honoraires et des appels d'offres qui conditionnent le troisième point, celui de la qualité, et enfin, celui de notre attractivité.

### 1) Périmètre et missions nouvelles :

Même si ces derniers mois voient la concrétisation d'un certain nombre de nouveaux domaines d'interventions du commissariat aux comptes, nous devons réfléchir ensemble à l'évolution de notre métier.

J'ai la conviction que nous pouvons donner davantage de valeur ajoutée à nos missions au service de notre environnement.

Nous allons y réfléchir au cours de ces deux jours mais gageons que notre mission imaginée par le législateur en 1966 mérite d'évoluer largement dans une économie beaucoup plus exigeante, dans un monde où l'information financière est pléthorique et où l'anticipation et l'analyse des risques sont essentielles.

Je note, qu'au-delà de notre mission historique, dont le socle nous confère une légitimité et une capacité d'adaptation incontestable, les pouvoirs publics ont su et pourront faire utilement évoluer notre rôle pour le porter davantage encore au service de l'économie.

Etre au-delà de créateur de confiance, les « sentinelles de l'économie », que vous avez appelés de vos vœux, l'année dernière.

Je suis certain que ces Assises seront l'occasion de vous formuler des propositions qui viendront parachever les travaux d'une réforme européenne qui ressemble davantage à de la réglementation supplémentaire, qu'à une véritable réponse à l'expectation gap, identifié depuis plusieurs années.

Puisque l'on parle justement de missions, et de nouveaux périmètres, et si je me félicite des échanges que nous menons avec vous et d'autres ministères sur, par exemple, la partie réglementaire relative au respect des délais de paiement ou l'analyse de la

représentativité des organisations syndicales, je souhaite que nous concrétisions mieux l'accréditation de nos cabinets en matière environnementale pour entériner notre modèle d'exercice reconnu qu'est le commissariat aux comptes.

## 2) Honoraires et Appels d'offres :

Pour bien exercer ces missions, il est évident que nous ne pouvons pas brader nos honoraires.

Je ne réclamerai évidemment pas une tarification - je crois comprendre que ce n'est pas à la mode - et cela ne serait en plus pas pertinent !

Mais je suis certain qu'il faut que nous travaillions à faire comprendre que nos missions sont le fruit d'investissements, y compris humain, de temps, et de responsabilité pour qu'elles soient exercées avec qualité.

Je m'inquiète donc du risque qui pèse désormais sur nos certifications causées par la répétition d'appels d'offres dans lesquels l'argument prix devient souvent le seul critère du choix.

## 3) La qualité :

Faute de trouver un juste équilibre entre développement des missions, réponses aux attentes des entreprises et de la société et valorisation de nos travaux, nous nous exposons à la spirale de la baisse de la qualité de nos travaux.

Convenons que ce serait dommage, pour une profession qui est sans doute la plus contrôlée de toutes les professions libérales, ou la mieux formée dans le cadre de ses obligations tri annuelles.

Avec le concours du H3C dont je salue ici à nouveau la Présidente, certains membres du collège et le secrétaire général Philippe Steing, je crois que nous parvenons à un équilibre pertinent et efficace du rapport formation, contrôle, cout pour les professionnels et qualité. Ne le remettons pas en cause.

## 4) Attractivité :

Dernier point cardinal, essentiel à mes yeux, l'attractivité de la profession.

Elle est la résultante, encore un fois de l'harmonie entre développement des missions, élargissement de notre périmètre, satisfaction de notre environnement et qualité de nos travaux.

L'équilibre est subtil entre ces éléments car ils sont également encadrés par notre déontologie et notre indépendance auxquelles nous sommes profondément attachés.

Que l'on accroisse la réglementation ou les contrôles, sans donner davantage de chance au développement de nos missions ou à notre périmètre, et la profession n'intéressera plus les plus jeunes de nos concitoyens.

Ils nous le disent tous, l'exercice en cabinet doit mélanger une part de service non audité à côté du contrôle légal des comptes.

C'est je crois tout l'intérêt que nous avons à dessiner avec vous, Madame la Ministre, notre exercice professionnel de demain à l'occasion de la réforme européenne.

Justement parlons maintenant de cette réforme européenne.

### III) la réforme européenne.

Depuis le 16 juin dernier, et l'adoption définitive du règlement et de la directive, nous connaissons les contours de cette réforme de l'audit et, je n'ai pas peur de le dire, nous en découvrons presque tous les jours, les effets et les conséquences.

Je mesure le travail que nous faisons dans le cadre de cette réforme notamment avec vos services, dont je veux saluer ici l'écoute.

Je profite de cette occasion pour remercier votre Directrice des Affaires Civiles et du Sceau, Carole Champalaune et les services de la DACS mais aussi votre cabinet pour leur attention, presque quotidienne, à notre profession.

La mise en place de cette réforme nécessite un long chemin législatif pour à la fois prendre en compte le règlement, déterminer et retenir les meilleures options offertes à notre Etat et transposer une nouvelle directive.

Le délai est court, 18 mois, et nous allons devoir ensemble être rapides, attentifs et efficaces.

Attentifs, parce que notre profession s'exerce dans un environnement qui a besoin de comprendre notre valeur ajoutée et qui pour le coup, n'appréhende pas forcément bien la complexité de notre réglementation.

Rapides, parce que 18 mois, pour harmoniser un mode d'exercice en France mais aussi en Europe, c'est évidemment très bref.

Mieux encore lorsque cette harmonisation comprend de nombreuses facettes juridiques allant de l'inscription jusqu'à nos rapports en passant par la déontologie, une part de la gouvernance des entreprises, le contrôle d'activité et la formation, et au final les propriétés et la vertu de nos travaux.

Efficace, car ensemble, nous devons entendre tous les acteurs qui s'intéressent à l'audit, qu'ils soient ministériels, régulateurs, institutionnels ou entrepreneuriaux.

En lançant 6 groupes de travail, pour analyser la réforme et ses conséquences, vous engagez une démarche qui permettra à chacun de s'exprimer, et de vous faire part de sa lecture, de son ressenti et de ses objectifs.

Pour ce qui nous concerne, permettez-moi de résumer quelques-unes de nos positions.

Je sais que nombre d'entre elles sont partagées avec le collègue du H3C et sa présidente mais aussi les entreprises, et je m'en félicite.

Cela démontre une fois de plus, notre écoute mutuelle et notre maturité réciproque pour engager notre profession dans une voie d'avenir.

S'agissant du champ des Entités d'intérêt public (EIP), sur lesquelles le règlement s'appliquera, nous souhaitons qu'il soit le plus harmonisé possible en Europe.

Je vous propose donc que le texte de la directive qui détermine ce champ soit retenu sans ajouts nationaux.

S'agissant de la durée des mandats, vous imaginez notre attachement à notre désignation pour 6 exercices.

C'est à la fois le gage de notre indépendance nécessaire, en même temps que celui de la stabilité dans nos investissements et dans nos engagements.

Au-delà, et puisqu'il faut parler des options laissées aux Etats membres, vous imaginez aussi notre attachement au modèle du co-commissariat aux comptes.

Je forme le vœu que cette spécificité française puisse trouver un élargissement dans d'autres pays d'Europe.

Grace aux efforts engagés, elle permet en Europe un renouvellement de nos mandats jusqu'à 24 ans avant rotation obligatoire.

Cette prime valorisante mérite d'être discriminante avec toute autre option et surtout celle qui permettra aux mandats EIP, sans co-commissariat aux comptes, d'être renouvelée au-delà des 10 ans prévus.

S'agissant de notre rôle institutionnel partagé avec le régulateur, le H3C, nous souhaitons trouver le juste équilibre entre une Compagnie nationale et des compagnies régionales nécessairement fortes et efficaces auprès des professionnels et le bénéfice d'une régulation dont nous pouvons et pourrons mettre en avant les vertus.

Je passerai rapidement sur l'évolution de nos rapports, ne souhaitant retenir que le message d'une plus grande harmonisation, en Europe bien sûr, mais aussi dans le monde.

La profession française peut s'enorgueillir d'avoir réussi à valoriser l'utilité de la justification des appréciations, une sorte de rapport long, ou la nécessité de confier un rôle d'observateur de la continuité d'exploitation des entités contrôlées, aux commissaires comptes.

Il faut poursuivre dans cette voie et justement imaginer, comme je le disais, un rôle encore plus au service de l'économie pour notre métier.

Enfin, sur la réforme européenne il y a deux derniers sujets qui sont liés dans le texte : les services non audit et le rôle des comités d'audit pour les approuver.

L'enjeu est considérable, car il est à la fois économique pour nos cabinets et leur attractivité dans leurs recrutements et il guide une part de notre légitimité dans les entités que nous contrôlons. Il est aussi l'avenir de notre métier.

Sur ce point des services non audit, la Compagnie nationale a souhaité d'abord travailler en étroite collaboration avec les entreprises.

Rien ne serait plus préjudiciable que d'exprimer des visions différentes sur notre rôle.

Nous en avons longuement parlé.

J'y ai prêté une attention toute particulière en rencontrant les présidents du MEDEF et de l'AFEP et celui de la CGPME.

L'objectif est clair, faire valoir le contexte européen nouveau sur l'analyse de ces services non audit, c'est-à-dire une liste d'interdits et plus un droit de faire.

Mais cette démarche nous invite à proposer un dispositif d'encadrement qui permette aux commissaires aux comptes d'être encore plus attentifs à leur indépendance, aux régulateurs d'accéder aux dossiers de ces services et au respect de l'indépendance qui y est nécessairement attachée et enfin aux entreprises d'être systématiquement à l'origine de ces demandes.

Le chemin est ténu car il doit recevoir votre adhésion, celle du régulateur et celle des entrepreneurs.

Grâce à un dialogue et une compréhension réciproque, nous pouvons parvenir à une harmonisation des droits et devoirs de chacun.

Nous partageons que l'approche et les principes du règlement européen, qui reposent sur une liste de services non audit interdits, viennent naturellement modifier le principe français issu de la loi de sécurité financière de 2003 qui, sur ces mêmes services, est fondé sur des diligences directement liées évidemment normalisées.

Pour ma part, je reste convaincu de la pertinence d'un contrôle a posteriori même si il est plus rigoureux demain qu'hier, plutôt qu'à un principe de limitation, voire d'interdiction a priori,

Mais je suis aussi attentif à ce que nous proposons un dispositif qui saura utilement tout à la fois,

- déterminer des services non audit automatiquement autorisés, car reprenant les missions de nos anciennes DDL,
- permettra aussi de répondre aux demandes d'autres services dans le cadre d'un dialogue utile avec les entreprises et d'une indépendance attestée par les commissaires aux comptes.
- Interdira bien sur les services appartenant à la liste des services prohibés,

Je n'exclurai bien entendu pas de cette démarche le rôle du H3C.

J'ai le sentiment que cette position est partagée par les entrepreneurs et je l'espère par notre régulateur.

Elle pourrait d'ailleurs se résumer en une simple question que vous me pardonneriez de vous poser aussi directement : souhaitez-vous que nous soyons des acteurs efficaces au service de l'économie ou des contrôleurs bridés dans leur développement ? Vous imaginez la réponse que nous attendons tous.

S'agissant enfin du rôle des comités d'audit, j'entends les demandes de certains représentants d'entreprises qui voudraient en voir un rôle plus fonctionnel qu'opérationnel.

Il va nous falloir surement travailler à la question de leur responsabilité en regard de l'approbation qu'ils doivent donner à nos réponses en matière de services non audit.

Je veux les rassurer en proposant que sur ces services non audit, qu'ils doivent approuver selon les textes, le commissaire aux comptes assume totalement la responsabilité de son indépendance.

Je sais que l'échéance de ces groupes de travail se situe dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre prochain.

Ils feront place à votre arbitrage final et à l'écriture de la transposition des textes de cette vaste réforme.

Vous pouvez bien entendu compter sur la profession pour être attentive et actrice de cette démarche, si vous le souhaitez.

Arrivée au terme de cette intervention et avant de conclure, je ne peux m'empêcher de vous dire avec émotion que je m'exprime, très officiellement, Madame la Ministre, une dernière fois devant vous, mais aussi devant la profession réunie.

Mon mandat prendra fin en février prochain et je voudrais vous dire toute la fierté que j'ai eu à présider la Compagnie nationale au moment où de tels enjeux d'avenir se profilaient.

Je connais la qualité des élus et je les remercie chacun de leur concours si précieux.

Je sais qu'ils font et qu'ils feront l'avenir de cette profession.

Je mesure leur engagement, et leur sincérité pour faire de ce métier un acteur indispensable à la transparence et à la confiance.

Nous traversons une époque de défiance, et nous attendons tous légitimement un retour à la croissance.

Celle-ci passe par un nouveau contrat de confiance de l'économie.

En guise de conclusion, je citerai donc Kant qui explique : « La confiance est le premier pas vers l'accomplissement de grands projets. La persévérance en permet la réalisation. »

Les commissaires aux comptes, fiers de leur métier, véritables créateurs de confiance, souhaitent s'inscrire résolument dans cette démarche et notre profession s'adapte pour relever ce défi.

Vous pouvez compter sur elle.

Et pour ma part, je vous renouvelle tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous dans un extraordinaire climat de sincérité et de confiance.

Je vous remercie.